

# CAP 22 : la commission des finances du Sénat fixe un ultimatum à Édouard Philippe



Par Marion Mourgue  
Mis à jour le 19/07/2018 à 15h42 | Publié le 19/07/2018 à 12h47

**LE SCAN POLITIQUE** - Dans une lettre envoyée au premier ministre, et que Le Figaro s'est procurée, le président et le rapporteur de la commission des Finances du Sénat fixe un délai à Édouard Philippe. Il a jusqu'au 23 juillet pour transmettre l'ensemble des conclusions du rapport.

**Après la publication en exclusivité dans Le Figaro**, des conclusions du rapport CAP 22, commandé par le gouvernement, les élus montent au créneau pour réclamer la publication officielle de ce document et connaître en détail ses conclusions. Le comité d'experts mis en place à l'automne dernier par le gouvernement liste 22 réformes qui devraient permettre, si elles étaient toutes retenues, de déboucher sur une trentaine de milliards d'euros d'économies.

Dans une lettre datée du 18 juillet et adressée au Premier ministre, un document que s'est procuré le Figaro, le président de la commission des finances du Sénat, Vincent Eblé, et le Rapporteur général, Albéric de Montgolfier fixent un ultimatum au premier ministre. En application des dispositions de l'article 57 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, rappellent les deux sénateurs, ils demandent à Édouard Philippe de leur transmettre «au plus tard lundi 23 juillet 2018 à midi, l'ensemble des conclusions du Comité d'Action Publique 2022 et les documents sur lesquels elles s'appuient».

## «Cette situation inédite porte atteinte à la clarté du débat public et à l'information des parlementaires»

Le président et le rapporteur de la Commission des finances du Sénat s'étonnent que ces conclusions n'aient toujours pas été rendues publiques. «Dans le rapport annexé à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018, le Gouvernement consacrait un chapitre entier au processus «Action publique 2022», qui devait permettre, selon lui, de dégager des économies structurelles à moyen terme et d'étayer la crédibilité de la trajectoire pluriannuelle de nos finances publiques», indiquent Vincent Eblé et Albéric de Montgolfier dans le courrier.

«Ce rapport, soumis à l'approbation des parlementaires, précisait que «les conclusions du Comité Action Publique 2022, dévoilées au premier trimestre 2018, feront l'objet d'arbitrages sur la base desquels des plans de transformation ministériels seront élaborés et mis en place», poursuivent les deux sénateurs. «Or, non seulement ces conclusions n'ont, à ce jour, fait l'objet d'aucune publication officielle ni transmission au Parlement, mais c'est désormais la presse qui dévoile, jour après jour, les éléments conclusifs du processus Action publique 2022 sans qu'il ne soit possible d'en vérifier ni la véracité ni l'exhaustivité», font-ils valoir. «Cette situation inédite porte atteinte à la clarté du débat public et à l'information des parlementaires», jugent-ils ainsi.

Mercredi, le président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, Éric Woerth, avait lui-aussi écrit au premier ministre, s'étonnant de la non-publication officielle du rapport, lui demandant de «bien vouloir communiquer ce rapport dans les meilleurs délais».

### La rédaction vous conseille :

- Baisse des dépenses: l'exécutif au pied du mur
- Gilles Le Gendre: l'exécutif s'inspire d'une grande partie du rapport Cap22
- Bruno Le Maire: pour transformer la France, il faut de la constance